

Info Prévoyance N° 1 / 2009

rapport annuel 2008

Quel est l'avenir de la prévoyance professionnelle?

De nombreux pays envient la Suisse pour son système des trois piliers dans la prévoyance vieillesse, invalidité et survivants, dont les méthodes de financement propres à chaque pilier offrent en effet une grande sécurité. Le deuxième pilier, la prévoyance professionnelle financée selon le système de capitalisation, constitue la composante essentielle de la prévoyance de la plupart des assurés.

Aujourd'hui, trois caisses de pension sur quatre – Caisse de Pension Musique et Formation exclue, autant le dire tout de suite – sont en situation de découvert et ne peuvent donc pas honorer l'intégralité des engagements pris vis-à-vis de leurs assurés. En ce qui concerne les placements, les caisses de pension ont subi plusieurs milliards de pertes sur les marchés financiers, et les réserves de fluctuation de valeurs, une fois constituées, ont littéralement fondu. De nombreuses caisses de pension sont contraintes d'engager des mesures d'assainissement, et les salariés des entreprises concernées, victimes de licenciements de masse, risquent de voir une partie de leur prestation de libre passage s'évaporer. Face à l'évolution démographique et à l'augmentation de l'espérance de vie, certains estiment qu'un nouvel abaissement du taux de réduction, à 6,4%, est inéluctable, tandis que d'autres s'empressent de lancer une demande de référendum.

Quoi qu'il en soit, un découvert à lui seul ne suffit pas à renverser une institution de prévoyance, dans la mesure où les autres paramètres déterminants (rapport entre bénéficiaires de rentes et actifs, taux d'intérêt technique des rentes, pour ne citer que les plus importants) sont en ordre. Rassurez-vous: celui qui touchera sous peu sa rente de vieillesse ne verra pas son montant entamé – comme le précise le règlement de sa caisse de pension –, même si celle-ci affiche un découvert. Toutefois, le fait est qu'un grand nombre de caisses de pension sont obligées d'engager des mesures d'assainissement radicales pour

renouer avec un taux de couverture de 100% ou plus, et doivent rééquilibrer durablement leurs comptes.

Mais où en est donc votre caisse de pension dans cette situation apparemment précaire? Vous pouvez respirer..., car la Caisse de Pension Musique et Formation est sortie indemne de l'une des plus graves crises financières de l'histoire boursière. Depuis le début de l'année passée, nous plaçons nous-mêmes environ 13% de nos fonds de prévoyance en appliquant une stratégie soigneusement élaborée et sagement équilibrée. Au cours de l'année 2009, cette part augmentera et représentera environ un quart de la fortune de prévoyance totale; la gestion des trois quarts restants continuera d'être confiée à notre partenaire de longue date, l'assureur AXA Winterthur, dans le cadre d'une solution offrant une sécurité totale. Avec un taux de couverture de 102,2% au 31 décembre 2008 et des réserves de fluctuation de valeurs pour propres placements entièrement constituées, la CP Musique et Formation est toujours en meilleure posture que l'écrasante majorité des caisses de pension suisses.

Dans la situation actuelle, le Conseil de fondation de la CP Musique et Formation pose donc un regard optimiste sur l'avenir. La caisse continue d'afficher une croissance saine, le rapport entre bénéficiaires de rentes et actifs est équilibré et les paramètres qui sous-tendent les rentes sont tout à fait corrects grâce à un taux d'intérêt technique approprié. Seule ombre au tableau: la votation sur le référendum contre l'abaissement, pourtant nécessaire, du taux de conversion à 6,4%. Le maintien du taux de conversion à son niveau actuel, trop élevé, affecterait également la CP Musique et Formation, sur fond de hausse inéluctable du nombre de bénéficiaires de rentes. A l'instar des autres caisses de pension, elle serait contrainte, pour assurer son financement, de recourir davantage à des fonds qui feraient défaut pour préserver et consolider intelligemment la prévoyance professionnelle des payeurs de cotisations actuels! Espérons donc que ce référendum sera rejeté par les électeurs, c'est-à-dire vous, dans l'intérêt d'un deuxième pilier pérenne.

Bilan et compte d'exploitation 2008 (forme abrégée)

		Bilan au	31.12.2008	31.12.2007
			en CHF	en CHF
Actifs				
A	Placement		53'207'042	13'451'236
B	Compte de régularisation actif		192'142	95'243
C	Actifs provenant de contrats d'assurance		282'107'021	296'745'594
Total des actifs			335'506'205	310'292'073
Passifs			31.12.2008	31.12.2007
D	Dettes		1'782'772	694'410
E	Compte de régularisation passif		781'562	483'951
F	Réserve de contributions de l'employeur		-	-
G	Provisions non techniques		256'000	-
H	Capitaux de prévoyance et provisions techniques		325'457'021	301'600'594
Passifs liés			328'277'355	302'778'955
I	Réserve de fluctuation de valeurs		6'240'000	704'000
J Capital de la fondation / fonds libres / découvert				
	Situation en début de période		6'809'118	4'476'798
	Augmentation/diminution provenant de liquidation partielle		-	-
	Excédant des produits/Excédant des charges		-5'820'269	2'332'320
	Situation en fin de période		988'850	6'809'118
Total des passifs			335'506'205	310'292'073
Compte d'exploitation du 01.01. au 31.12.			2008	2007
			en CHF	en CHF
K	Cotisations ordinaires et autres		29'510'649	27'333'199
L	Prestations d'entrée		6'186'043	8'481'269
K-L	Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		35'696'692	35'814'467
M	Prestations réglementaires		-5'261'695	-5'460'834
N	Prestations extra-réglementaires		-	-
O	Prestations de sortie		-7'285'529	-8'557'219
M-O	Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-12'547'223	-14'018'054
P/Q	Dissolution/Constitution de provisions techniques et réserves		-38'495'000	1'265'000
R	Produits de prestations d'assurance		59'147'098	20'309'807
S	Charges d'assurance		-38'302'237	-39'565'392
K-S	Résultat net de l'activité d'assurance		5'499'330	3'805'829
T	Résultat des placements		-4'770'838	19'724
T	Frais d'administration des placements		-73'376	-2'300
T	Résultat net des placements		-4'844'214	17'424
U	Dissolution/Constitution provisions non techniques		-256'000	-
V	Autres produits		-	-
W	Autres frais		-	-
X	Frais d'administration généraux		-655'899	-759'042
X	Frais de marketing		-27'486	-27'890
K-X	Excédant produits/charges avant rés. fluctuation de valeurs		-284'269	3'036'320
Y	Dissolution/Constitution de la réserve de fluctuation de valeurs		-5'536'000	-704'000
Z	Excédant des produits/Excédant des charges		-5'820'269	2'332'320
Degré de couverture			102.22%	102.49%

Rapport de l'organe de contrôle

Notre organe de contrôle a vérifié les comptes annuels et la comptabilité 2008 de la Caisse de Pension Musique et Formation. Il confirme, à l'intention du Conseil de fondation, que toutes les écritures ont été passées conformément à la loi et aux dispositions réglementaires.

Rapport sur l'exercice 2008

Informations d'ordre général

En 2008 comme en 2007, la Caisse de pension Musique et Formation s'est longuement penchée sur la problématique des personnes au service de plusieurs employeurs. Le plan MV répond à un réel besoin: 130 personnes étaient déjà inscrites à fin 2008. Au total, l'effectif des personnes assurées a augmenté de 346 personnes pour s'inscrire à 8135 assurés.

En outre, le réseau Prévoyance Culture a vu le jour le 1er mai 2009, dans le cadre d'une initiative commune avec quatre autres caisses de pension actives dans le domaine culturel. Ce réseau offre désormais aux artistes indépendants et aux intermittents du spectacle en activité la possibilité d'assurer leur revenu.

Placements partiellement autogérés

En 2007, le Conseil de fondation de la CP Musique et Formation a pris une décision stratégique consistant à gérer elle-même une partie de la fortune afin d'améliorer le rendement de la fortune de prévoyance totale.

Ce transfert s'étalera sur plusieurs années pour des raisons de diversification. La part autogérée est expressément considérée comme un supplément au contrat d'assurance; elle peut donc être investie dans des instruments de placement plus risqués et est aussi moins équilibrée. Cette part est en cours de constitution. Elle sera de plus en plus équilibrée en termes d'allocation des actifs et sera élargie: «placement satellite» dans un premier temps, elle deviendra ensuite un véritable «placement complémentaire». Au 31 décembre 2008, la part autogérée était investie comme suit:

Catégorie de placement	Montant	en %
Obligations Suisse CHF	3'643'476	9%
Immobilier Suisse	17'244'989	43%
Actions Suisse	4'786'549	12%
Obligations Monnaies étrangères	3'468'955	9%
Actions Etranger	4'654'667	11%
Placements alternatifs	6'718'802	17%
Total	40'516'439	100%

Durant l'exercice considéré, les directives de placement selon l'OPP 2 concernant les limites applicables par rapport à la fortune totale ont toujours été respectées.

L'année 2008 restera gravée dans les annales comme une année noire sur les marchés financiers. Le marché suisse des actions a cédé plus de 34% par rapport au Swiss Performance Index et la perte est encore plus lourde pour les titres étrangers; du jamais vu depuis la Grande Dépression de 1930 et le choc pétrolier de 1974.

Cette évolution des marchés financiers a aussi laissé des traces dans le portefeuille de placements autogérés de la CP Musique et Formation; en 2008, les placements autogérés ont réalisé une perte d'environ -11,5%. Etant donné le sombre bilan de l'année boursière 2008, ce résultat peut toutefois être considéré comme satisfaisant.

Comptes annuels

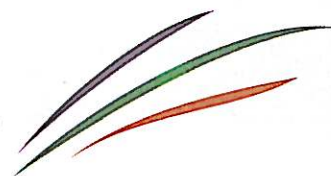
Les comptes annuels 2008 font apparaître un excédent de charges de 5,8 millions CHF (contre un excédent de produits de 2,3 millions CHF l'année précédente). Les fonds libres au 31 décembre 2008 ont donc diminué pour s'établir à presque 1,0 million CHF. Soulignons que la CP Musique et Formation a constitué entièrement toutes les réserves de fluctuation de valeurs et les autres réserves nécessaires, ce qui lui permet d'afficher un taux de couverture de 102,2%, c'est-à-dire toujours supérieur à la limite légale de 100%.

Au cours de l'exercice, les apports de risque avantageux ont pu être maintenus et la rémunération des avoirs de vieillesse a été améliorée pour dépasser de 0,25% le taux d'intérêt minimal LPP.

Comme nous l'avons mentionné dans le dernier rapport annuel, les frais de gestion ont de nouveau baissé suite au déménagement; avec 173 CHF par personne, ils sont très bas par rapport à d'autres caisses de pension. (la moyenne est 425 CHF)

Evolution de la CP Musique et Formation

Etat à la fin de...		2004	2005	2006	2007	2008
Nombre d'assurés		7'033	7'218	7'583	7'789	8'135
Nombre de titulaire d'une rente		290	313	410	433	476
Recettes de contributions	en millions CHF	21,9	24,0	25,0	26,0	27,7
Coûts par assuré	CHF	162	155	172	192	173
Capital de prévoyance	en millions CHF	239,0	254,5	274,7	301,6	325,5
Réserve de fluctuation de valeurs	en millions CHF	0,0	0,0	0,0	0,7	6,2
Fonds libres	en millions CHF	3,7	2,0	4,5	6,8	1,0
Degré de couverture	en %	101.6	100.8	101.6	102.5	102.2



Différentes informations

Retraite

Retraite ordinaire (aucune mesure à prendre)

En cas de retraite ordinaire (hommes à 65 ans, femmes à 64 ans), la caisse de pension n'exige rien des assurés. Nous envoyons une lettre contenant les informations nécessaires aux personnes et aux employeurs concernés.

Retraite à la carte

(les demandes doivent nous parvenir par écrit au plus tard trois mois à l'avance)

Les personnes assurées qui cessent définitivement leur activité professionnelle peuvent demander leur retraite anticipée au plus tôt à l'âge de 58 ans révolus.

Les assurés qui continuent à exercer une activité professionnelle peuvent différer le versement des prestations de vieillesse de 5 ans au maximum.

Rente et versement en capital

(demande écrite impérative pour un versement en capital)

La personne assurée qui jouit de sa capacité de gain peut demander le versement du quart, de la moitié ou de la totalité de ses avoirs de vieillesse en lieu et place d'une rente.

Elle doit faire une demande écrite au moins **six mois** avant le départ en retraite pour obtenir en une fois la moitié ou la totalité des avoirs de vieillesse.

Contributions

Les contributions demeurent inchangées pour l'année 2010.

Conversion des rentes de vieillesse

Face aux avantages qu'elle présente, nous maintenons la conversion des avoirs de vieillesse en rentes de vieillesse. C'est ainsi que, sur l'ensemble des avoirs de vieillesse d'une personne assurée auprès de notre caisse de pension, nous retenons le montant maximal autorisé par la LPP (voir tableau annexé au Règlement, première partie) et le convertissons au taux adéquat fixé par la LPP.

Gestion de la santé dans l'entreprise

L'offre de l'Association Suisse des Ecoles de Musique (ASEM) permet aux écoles de musique d'introduire un système de gestion de la santé structuré et adapté aux échelons. La société active care ag, partenaire opérationnel pour cette prestation de service, conseille les écoles de musique à titre gracieux et leur présente des solutions appropriées.

La Gestion de la santé dans l'entreprise (GSE) soutient les écoles de musique dans leurs efforts de protection et de promotion de la santé du personnel enseignant. Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser à active care ag, 8401 Winterthur, tél. 052 213 66 66, ou commander la brochure d'information à l'adresse e-mail info@musikschule.ch.

Organe d'application / Interlocuteurs

Caisse de Pension Musique et Formation
Marktgasse 5
4051 Bâle
Tel 061 906 99 00
Christine Stücker
christine.stuecker@musikschule.ch
Sabrina Demontis
sabrina.demontis@musikschule.ch

Fondatrice

Association Suisse des Ecoles de Musique
Ruth Hochuli
Tel 061 260 20 70
ruth.hochuli@musikschule.ch

Organe de contrôle

Ramseier Treuhand AG, Pratteln

Conseil de fondation (membre depuis ...)

Représentants des employeurs
Hans Brupbacher, ASEM (1982) *Président*
Liliane Girsberger, ASEM (2009)
Bettina Michaelis, SSPM (2007)
Représentants des salariés
Roland Huber (2006/2009)
Stefan Erl (2004)
Hans Peter Schenk (2004) *Vice-président*